



# STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

## Marche du Starec dans les provinces Le Nord-Kivu s'approprie le leadership

Un atelier d'imprégnation des membres du Gouvernement et du Comité technique conjoint (CTC) du STAREC du Nord-Kivu a été organisé ce vendredi 28 mai, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à Goma. Axes principaux de cet atelier qui s'est tenu sous le haut patronage du Gouverneur de Province du Nord-Kivu, Julien PALUKU KAHONGYA : le pilotage et la coordination du STAREC ; le fonctionnement des structures de coordination et de pilotage du STAREC ; les relations entre le Comité technique conjoint, les partenaires techniques financiers et la MONUC ; et l'appui aux structures de pilotage du STAREC.



(Photo : Cellcom STAREC)

Vue d'ensemble des participants à l'atelier

Des différents exposés ayant meublé cet atelier, il ressort que plusieurs actions ont été déjà menées par la Comité provincial de gestion du STAREC. En l'occurrence la mise en place d'une Commission technique Pacification et Réconciliation (CTPR). En effet, le CTPR du Nord-Kivu est en plein processus de mise en place des Comités locaux de pacification et conciliation et développement (CLPC /D) dans les groupements et secteurs de ladite province. Un certain nombre de projets ont été aussi réalisés par la Communauté internationale dans le cadre des trois composantes du STAREC. Des projets plus notables dans le cadre du renforcement de l'autorité de l'Etat, comme l'a souligné Mme Margarida Fawze qui a pris la parole au nom de l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS). Curieusement, comme il a été donné de le constater lors de l'atelier, ces projets de renforcement de l'autorité de l'Etat, pour la plupart, sont méconnus des structures étatiques provinciales.

Plusieurs raisons, évoquées par certains intervenants, sont à la base de ce déficit d'information entre les structures du STAREC. Le manque de termes de référence des structures du Comité technique conjoint (CTC), l'irrégularité des réunions dudit comité. Avec une nécessité

d'aligner toutes les structures qui fonctionnent au nom du STAREC dans l'esprit de l'Ordonnance présidentielle l'instituant. Une mise en place d'une nouvelle stratégie de communication est requise avant, pendant et après pour la visibilité des activités et des projets du STAREC en province. Cette stratégie passe aussi par la participation des communautés de base à la formulation de ces projets et aussi par la mise en place de canaux appropriés pour atteindre le plus grand nombre des bénéficiaires.

Au-delà de ces points d'ombre, la tenue de cet atelier d'imprégnation des membres du gouvernement et du CTC du Nord-Kivu augure indubitablement d'un nouveau départ quant au programme STAREC. Avec comme entre autre exigence, un engagement effectif des ministères provinciaux et des services techniques du gouvernement provincial. A ce niveau, « Il est question que les acteurs nationaux prennent les rôles du STAREC », a souligné le gouverneur de province, Julien Paluku. Tandis que Mme Hiroute Guebre Sallassie, chef de Bureau de la MONUC à Goma, a indiqué que « l'appropriation du STAREC doit être l'affaire des acteurs provinciaux et non celle de la communauté internationale qui ne doit jouer qu'un strict rôle d'appui ». Le chef de Bureau terrain du PNUD/Nord Kivu, Mr Jonas

Mfouatié, pour sa part, a tenu à rassurer les autorités provinciales quant à la disponibilité du PNUD à donner l'appui requis pour amorcer ce nouvel élan.

Au terme de cet atelier qui a vu l'adoption des activités devant figurer dans la feuille de route, les participants ont convenu que la prochaine réunion extraordinaire du CTC ait lieu le 8 juin prochain. Afin de valider la feuille de route ainsi que les plans d'action de toutes les sous-commissions du STAREC/Nord-Kivu. Une action plus qu'urgente comme a eu le souligner dans son mot de clôture le gouverneur de province. « Nous voulons donner un signal fort pour dire qui fait quoi et où afin que la population sente que le STAREC est en activité dans le Nord Kivu », devait-il conclure.

Levy Pontien BASHONGA

### 2 QUESTIONS A...

Docteur Serigne Bamba Gaye (Conseiller en restauration de l'autorité de l'Etat/PNUD)

Quelles sont les raisons de la tenue de cet atelier ?

Tout d'abord, c'est un atelier du gouvernement provincial du Nord-Kivu que le PNUD n'a fait qu'appuyer. Le gouvernement provincial a lui-même constaté que les structures de pilotage du STAREC ne fonctionnaient pas, il a constaté aussi qu'il avait besoin d'un appui conseil et qu'il avait besoin de s'approprier le leadership pour piloter le STAREC. Raison pour laquelle le PNUD a jugé nécessaire d'appuyer cette initiative. Et au terme de cet atelier nous nous sommes rendus compte que des dispositions ont été prises, et désormais le pilotage du STAREC va se faire selon une définition claire des rôles et des responsabilités.

Le PNUD va-t-il appuyer ce genre d'atelier dans d'autres zones STAREC ?

Evidemment le PNUD va appuyer toutes les provinces concernées par le STAREC. Nous sommes à l'écoute de celles-ci ; nous allons faire une tournée dans toutes les zones STAREC. Et si nous constatons que ce sont les mêmes défaillances partout, nous allons apporter notre soutien pour y remédier.

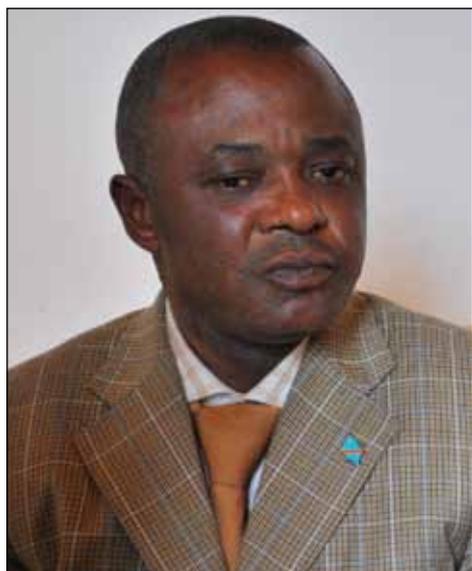
Propos recueillis par AHOUSI Pothin

# L'INTERVIEW DE LA SEMAINE

## DJUMA BALIKWISHA, ministre du Plan, Budget, Information et Presse de la Province du Nord-Kivu.

### « Le STAREC ne vient pas dans une forêt où il n'y a pas d'hommes »

Le gouvernement provincial du Nord-Kivu a organisé ce vendredi 28 mai un atelier d'imprégnation des membres du Gouvernement et du Comité technique conjoint sur le STAREC, avec l'appui du bureau Nord-Kivu du PNUD. Au terme de cet atelier, nous nous sommes entretenus avec le Ministre provincial du Plan, DJUMA BALIKWISHA, par ailleurs Secrétaire permanent du STAREC pour la province du Nord-Kivu.



(Photo : Cellcom STAREC)

#### DJUMA BALIKWISHA

**Monsieur le ministre vous venez de participer à l'atelier d'imprégnation des membres du Gouvernement et du Comité technique conjoint (CTC) du STAREC du Nord-Kivu. Quelle appréciation en faites-vous ?**

**DJUMA BALIKWISHA :** C'est d'abord un atelier qui apparaît comme un cadre pour répondre à certaines préoccupations notamment de la part de nos partenaires internationaux qui se sont toujours posé la question de l'appropriation des activités de STAREC par la partie nationale, en l'occurrence le Gouvernement provincial, pour ce qui nous concerne. Et l'organisation de cet atelier est pour nous, une réponse à cette préoccupation. En effet à l'issue de cet atelier, nous, autorités provinciales, devrions pouvoir effectivement nous approprier des activités du STAREC. Pourquoi ? Parce que l'opinion publique avait jusque-là l'impression qu'au lieu que ce soit les partenaires internationaux qui viennent accompagner les populations, c'est plutôt celles-ci qui suivaient ou accompagnaient les partenaires internationaux ; comme l'a dit un des intervenants. Voilà donc au moins l'un des points centraux de ces accises. En d'autres termes, l'appropriation par la partie gouvernementale du programme STAREC.

**Au niveau des débats, il y a eu des échanges au cours desquels on a fait ressortir un dysfonctionnement des différentes structures du STAREC. Est-ce aussi votre avis ? Et quel est, selon vous, le moyen par lequel l'on peut briser ce dysfonctionnement ?**

**D.B. :** En fait, le dysfonctionnement des structures est une évidence ! Et cette évidence se constate à partir du moment où le Comité technique conjoint n'arrive pas à avoir une régularité dans son fonctionnement. Cela fait qu'il n'y a pas d'échanges d'informations encore moins de remises en question. Il y a aussi le problème de communication car du fait que le Comité technique conjoint ne se réunit pratiquement pas, l'information a du mal à circuler. Et en évoquant ces deux aspects, j'en profite pour répondre à l'autre aspect de votre question à savoir que faut-il faire. Hé bien, il faut améliorer la communication et encourager le CTC à se réunir régulièrement.

**Mais pour en arriver à la réalisation des différentes activités, il faut des moyens. Alors est-ce que ces dysfonctionnements dont nous parlons ou manque de déficit de communication entre les différentes structures ne sont pas liés au manque de moyens ?**

**D.B. :** Oui, au fait on ne peut pas fonctionner sans moyen ! et comme vous le dites, jusque là au niveau, disons même du STAREC certaines charges on toujours été laissées à la partie provinciale. Et comme vous l'avez suivie, un des intervenants a évoqué lors de l'atelier le fait que par exemple la prise en charge des blessés de guerre a été entièrement du seul ressort de la province. Bon, on attendait aussi la contribution du gouvernement central. Hormis cela, on peut parler aussi de la prise en charge des ressources humaines qui fonctionnent dans les différentes structures du STAREC. Cette prise en charge effectivement est prévue dans le budget de la province mais a une certaine mesure. Et vue l'ampleur de la tâche parfois la part allouée au STAREC dans le budget devient aussi insignifiante.

**En tant que secrétaire permanent du STAREC pour la province du Nord-Kivu, vous pouvez nous faire un état des lieux en ce qui concerne les réalisations dans le cadre du STAREC ?**

**D.B. :** En fait il y a plusieurs activités qui ont été faites. Ce qu'il faut savoir c'est que le STAREC a trois composantes ou sous-commissions : la commission restauration de l'autorité de l'Etat, avec sa partie sécuritaire, la commission humanitaire et sociale et la commission relance économique. Mais au niveau de la restauration de l'autorité de l'Etat beaucoup des choses ont été faites, comme la construction de certains postes de police que ce soit à Sake ou dans le

territoire de Rutshuru, par exemple. Par-ci par-là, on voit bien certaines réalisations. Mais aussi au niveau de la sous commission humanitaire et social, il y aussi des réalisations, des actions qui sont faites. Mais le problème c'est qu'il manque une certaine coordination et même l'information. Comme l'information ne circule pas et que les réunions des CTC ne se tiennent pas, la visibilité est faible. Certes certaines commissions s'activent mais c'est en se basant sur des plans d'activités non validés. A partir du moment où vous avez des plans d'action non validés, chacun fait ce qu'il veut ! Et cela pose problème. Mais je pense à l'issue de ces accises, tous cela va être corrigé.

**Monsieur le Ministre, l'une des interrogations essentielles a toujours été le lien qui existe entre certains programmes du gouvernement ou programmes classiques et les activités du STAREC. Pensez-vous qu'au terme de cet atelier, ce point va être éclairci ?**

Oui, oui, nous allons bien l'éclaircir parce qu'en fait le STAREC ne tombe pas du ciel ! Le STAREC ne vient pas dans une zone ou dans une forêt où il n'y a pas d'hommes ! Le STAREC arrive dans une province qui a ses structures, qui a ses modes de fonctionnement, qui a tous ses moyens d'actions. En principe, les activités du STAREC doivent cadrer avec les actions du Plan d'Actions prioritaires du gouvernement. Le STAREC a une durée d'une année, en principe renouvelable. Et comme le Plan d'Actions prioritaires du gouvernement est aussi annuel, on devrait donc trouver une certaine interaction ou une synergie entre ces deux programmes. En fait le STAREC ne peut fonctionner en ignorant le Plan d'Actions prioritaires du gouvernement provincial.

**Monsieur le Ministre provincial du Plan, quels sont vos points de satisfaction au terme de cet atelier ?**

Nous venons déjà de clôturer cet atelier avec la résolution de tenir une réunion extraordinaire du Comité technique conjoint. Mais aussi avant cette réunion, et dans une semaine, chaque commission devrait s'activer pour mettre au point son plan opérationnel afin d'en discuter. Tout cela augure de lendemains meilleurs et donc il y a de l'espoir.

*Interview réalisée par Levy Pontien BASHONGA  
(Collaboration : David MASOMO)*

## EDITORIAL

## De la nécessité de communiquer

« Entre Ce que je pense, Ce que je veux dire, Ce que je crois dire, Ce que je dis, Ce que vous avez envie d'entendre, Ce que vous entendez, Ce que vous comprenez... il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer. Mais essayons quand même... ». Sans chercher à entrer dans une explication sémiologique de cette citation de l'écrivain français Bernard WERBER (1961...), nous la reproduisons ici, car traduisant l'importance de « COMMUNIQUER » comme une démarche incontournable pour se faire comprendre et comprendre l'autre. Une exigence quasi incontournable aujourd'hui dans la mise en œuvre sur le terrain du STAREC, car combien de fois, ne nous a-t-il pas été donné d'entendre ou de constater combien ce programme est mal connu et méconnu des populations dans toute ses composantes ! Du citoyen lambda à l'honorable élu du peuple. Un constat fait aussi par les participants à l'atelier d'imprégnation des membres du Gouvernement et du Comité Technique de Coordination de la Province du Nord Kivu sur le STAREC, tenu ce jeudi 27 mai à Goma. En effet lors de cet atelier, organisé par le Gouvernement provincial du Nord Kivu avec l'appui du PNUD (voir P.1), la faiblesse de circulation de l'information entre partenaires nationaux et internationaux du STAREC a été maintes fois relevée. D'où le mérite de cet atelier qui aura permis de relever et les insuffisances et les problèmes constatés dans la mise en œuvre du STAREC dans le Nord Kivu. Et heureusement que selon les assurances données par le PNUD, ce type d'exercice sera réédité dans toutes les zones couvertes par le STAREC très prochainement. Car ce constat doit être sûrement commun aux autres zones sortant des conflits armés prises en compte par le STAREC. C'est aussi dans cette optique de la nécessité de communiquer, qu'il convient de placer aussi la tournée à venir du Coordonnateur inter-provincial du STAREC dans toutes les zones couvertes par ledit programme. Des initiatives combinées qui, à n'en point douter, faciliteront l'appropriation du STAREC par les acteurs provinciaux et territoriaux concernés. Qui plus est, elles donneront aussi l'occasion aux populations, principales bénéficiaires du STAREC, de se sentir mieux concernées et prises en compte par ce programme national, qui bénéficie d'un appui international conséquent.

De la nécessité de communiquer ? Vitale pour le STAREC !

Par AHOUSSE E. Pothin

## L'ARBITRAGE DES CONFLITS COUTUMIERS EN IMAGES



(Photo : Cellcom STAREC)

Un protagoniste brandissant ses preuves



(Photo : Cellcom STAREC)

Un public en grand nombre et très attentif



(Photo : Cellcom STAREC)

Des protagonistes en pleine séance d'explication

Directeur de Publication : Janvier HANGI BININI  
 Coordonnateur Inter-Provincial/STAREC  
 Rédacteur en Chef : AHOUSSE E. Pothin

Rédaction : Cellule de Communication STAREC  
 Graphic et Mise en page : AKIBA HARAMBA  
 Appuyé par le PNUD à travers les Fonds Multi-bailleurs : Belgique, DFID, PNUD, UE, Canada, France, Suède

# DANS LES PROVINCES

## Pacification et réconciliation

### La commission d'arbitrage des conflits coutumiers à l'œuvre au Nord-Kivu 18 conflits coutumiers déjà tranchés

Par Levy Pontien Bashonga

La province du Nord-Kivu vit une expérience inédite des mécanismes de règlement des conflits à travers des structures extrajudiciaires formelles. L'une d'elles est la Commission d'arbitrage des conflits coutumiers dont les attributions s'inscrivent dans la Composante Sécuritaire du STAREC visant à la restauration de l'autorité de l'Etat. Cette commission a été instituée par une lettre circulaire du ministère de l'Intérieur s'appuyant sur un décret présidentiel datant de depuis la deuxième République.



(Photo : Cellcom STAREC)

#### Des membres de la commission d'arbitrage des conflits coutumiers

Deux tentes dressées devant le bureau de l'Administrateur du territoire sous le soleil ardent de Rutshuru. L'une abritant les membres de la commission d'arbitrage des conflits coutumiers, l'autre les notabilités coutumières en conflits. A côté, une sono pour relayer les débats dans un rayon de 200 mètres à l'intention d'un public venu des quatre coins du territoire de Rutshuru. Voilà pour le décor. Quant à l'événement, il s'agit d'une séance publique de la commission d'arbitrage des conflits coutumiers dans le Nord-Kivu. Et Rutshuru est le troisième territoire visité par ladite commission après Beni et Lubero.

Pour rappel, soulignons que le pouvoir coutumier en République démocratique du Congo bénéficie encore d'un solide ancrage au sein des populations autochtones en matière foncière et demeure aussi, et malheureusement, une source de conflits entre communautés. La loi en la matière n'a guère évolué. Parallèlement, depuis la colonisation, les gouvernements successifs ont délivré par le biais du Ministère de l'Intérieur des documents officiels pour légitimer les chefs coutumiers au gré de leur allégeance aux régimes en place. Cette situation s'est poursuivie jusqu'à l'ère des rebellions de ces dernières années en RDC, créant un imbroglio administratif là où le pouvoir coutumier était dynastique, c'est-à-dire transféré dans

le lignage par succession de père en fils. En divers milieux, notamment au Nord-Kivu et au Kasai, cet imbroglio a été souvent à la base de conflits fratricides sanglants.

La commission d'arbitrage des conflits coutumiers est donc à pied d'œuvre, depuis le mois d'avril dernier, dans les territoires du Nord-Kivu pour tenter de résoudre ces conflits ; sinon de les résorber par la réhabilitation au trône des ayants-droit par des mécanismes s'inspirant de l'arbre à palabre africain. L'activation de cette commission procède d'un conseil des chefs coutumiers tenu avec le Président de la République, Joseph Kabila, lors de sa dernière visite au Nord-Kivu et au Sud-Kivu au mois de décembre 2009. La commission est composée des chefs Saa Mbili Bamukoka des Watalinga, Misati de Ufamando, Mukosasenge des Bamate, Kasim de Walikale, Ndeze de Bwisha. Tous choisis par leurs pairs, «les Bamis», et investis par un arrêté du gouverneur de province du Nord-Kivu.

Après Beni et Lubero où la commission a eu à trancher huit cas de conflits coutumiers avec succès, dix conflits sont en instance de règlement dans les groupements de Bwito, Gisigari, Binza, Rugari et Jomba, dans le territoire de Rutshuru. Partout où elle est passée, les séances de cette commission drainent toujours une foule nombreuse d'hommes et de femmes venus des villages lointains espérant

trouver dans ce retour aux sources, une solution à long terme aux injustices.

La commission est fixée par les gardiens de la coutume du milieu sur le mode de succession. En général, en cas de décès du chef coutumier légitimement investi par les gardiens de la coutume, la succession procède de père en fils. Ainsi, la tâche de la commission d'arbitrage n'est pas vraiment complexe. Elle est réduite à écouter les exposés des protagonistes, à accumuler des preuves qui seront passées au peigne fin dans une commission ad hoc, loin des acclamations d'une masse imbue d'histoires de lignages et de généalogies, souvent montées de toutes pièces. Dans un silence de chapelle, l'assistance écoute et se régale de ce que bon nombres d'entres-eux savent déjà. Quand pour d'autres ce sont des révélations et du jamais entendu. « C'est la première fois que nous écoutons pareilles choses. Nous remercions les autorités de notre pays qui ont permis la tenue de ces débats publics. Peut-être mettront-ils fin à l'injustice, peut-être nous apporteront-ils la paix ? », n'a pu s'empêcher de penser tout haut un villageois présent aux débats lors de notre passage à Rutshuru. La proclamation de l'ayant droit est toujours un grand moment de joie marquée par des cris, des chants, des danses et des accolades dans l'assistance. A l'opposé, il y a peu de chance que ceux qui s'estiment lésés par les conclusions de la Commission d'arbitrage des conflits coutumiers bénéficient d'une quelconque modification du verdict malgré le recours auprès du gouverneur. Coup de chapeau à la commission pour ces séances publiques de « vérité et réconciliation » version nord-kivutienne qui offre à la province une richesse inespérée « par l'exhumation » d'archives glanées depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. « Mais c'est uniquement l'antériorité et l'authenticité de celles-ci, appuyées par les témoignages corroborés par les déclarations des gardiens de la coutume, qui seront prises en compte pour éclairer la décision finale », précise le président de la Commission d'arbitrage des conflits coutumiers, le « mwami » Saa Mbili Bamukoka. Et dans le cadre du STAREC, cette activité sur le terrain de ladite Commission donne aussi un coup de fouet, sous un autre volet, au processus de restauration de l'autorité de l'Etat.